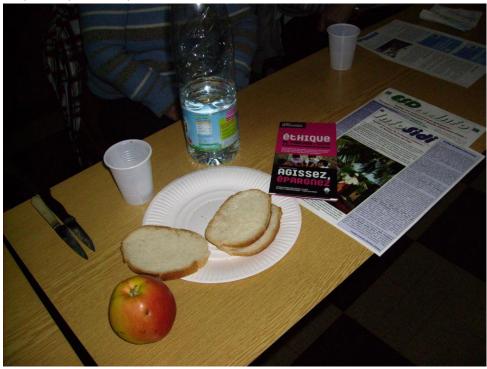
## Votre épargne aussi peut avoir des convictions

Peu nombreux mais très motivés les chrétiens qui se sont réunis à la salle paroissiale de LIGNY ce mardi de CAREME pour PARTAGER.

Un peu de pain, une pomme, de l'eau.



Mais PARTAGER aussi l'espoir de Sénégalais de la région de MECHKE de se développer par une activité économique grâce à la SIDI, « SOLIDARITÉ INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT »

Crée par le CCFD-Terre Solidaire en 1983, la SIDI travaille à la promotion de l'initiative économique dans les pays en développement et appuie l'émergence de dynamiques et d'acteurs locaux capables de se prendre en charge pour changer durablement leurs conditions de vie. La SIDI est une société financière qui octroie des prêts, des garanties, et participe aux structures de financement de proximité (SFP) qu'elle appuie. Elle facilite ainsi l'accès au crédit des acteurs de l'économie populaire



Au SENEGAL, par la vidéo nous rejoignons l'Union des Groupements Paysans de Méckhé. L'UGPM a été créée par ses membres paysans en 1985. Elle a mis en place une succession de programmes permettant à ses adhérents de mieux faire face à leurs problèmes, et d'améliorer leurs conditions de vie :

en 1995, les Mutuelles de Solidarité MuSo, : 67 adhérents à la MUSO (dont 2/3 de femmes). L'adhésion coûte 1000 Fcfa (1€52). Il y a également une « Participation Aux Frais » (PAF), qui remplace la notion d'intérêt sur crédit car elle est plus proche des recommandations de l'islam. Cette PAF servira à couvrir les achats de cahiers, fiches, caisses... Chacune des trois caissettes apportées a sa propre fonction :

- peinte en **rouge**, la caisse de solidarité reçoit le quart du versement mensuel de chacun des membres (200 Fcfa = 0,24 €). Sur ce fonds sont alloués des dons pour des aides d'urgence.
- la caisse verte reçoit le reste des versements mensuels ; cette épargne collective permet d'allouer des crédits à très court terme.
- la **caisse bleue** représente les subventions ou les prêts venant d'autres villages, de la fédération régionale, de l'Etat, de la SIDI etc. C'est une caisse où l'argent ne fait que transiter.

Chaque caisse a deux clés : l'une est confiée à un(e) adhérent(e), l'autre est détenue par le trésorier général.

en 2000, une Caisse d'Epargne et de crédit, en 2003 le programme « Kiiraayu ker gi » ; et un programme « soudure et endettement ».

la SIDI est très appréciée pour son apport qui est à la fois d'expertise méthodologique et de ressources financières : « Ce qui a été fait au niveau de Meckhé est extraordinaire dans le développement de la mutualité à la base ».

Alors, la panacée ? Sans doute pas, mais la possibilité de donner à ceux qui le veulent vraiment des moyens de réussite dans le cadre de résolutions journalières acceptées et suivies par toute la famille et le village.

Nous apprenons ainsi comment avec de très petites sommes des gens peuvent faire vivre leur famille dignement .Les dons que nous faisons au CCFD —TERRE SOLIDAIRE sont utiles pour les projets collectifs de développement et les sommes prêtées à la SIDI financeront des micro-crédits personnels pour créer des activités d'élevage ou de commerce.

Les épargnants français ne touchent pas les intérêts qui servent à financer l'animation des MUTUELLES DE SOLIDARITES. Le FONDS COMMUN DE PLACEMENT Faim et développement que vous pouvez souscrire au CREDIT COOPERATIF vient en complément de la SIDI car les intérêts laissés par les épargnants servent aussi aux frais du micro-financement.

Pour tout renseignement SOLIDARITEINTERNATIONALEPOURLE DE VELOPPEMENTE TL'INVESTISSEMENT

La souscription à "Faim et Développement" se fait :

- Auprès du Crédit Coopératif : En agence (liste des agences sur www.credit-cooperatif.coop)
  Par téléphone (N° Azur 0810 63 44 44)
- Ou auprès de votre banque habituelle pour le fonds « Faim et Développement Agir CCFD » (code ISIN : FR0010627232 ; « confiance solidaire FDA »)